



Association des Villes
pour la Propreté Urbaine

Dossier de présentation

L'AVPU en quelques lignes

Créée en 2010 à l'initiative d'une vingtaine de villes, l'AVPU poursuit son développement et regroupe aujourd'hui plus de 280 collectivités dont la quasi-totalité des villes de plus de 100 000 habitants. Des villes belges, suisses et luxembourgeoises adhèrent également à l'AVPU.

Sa mission première a été de concevoir une méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine utilisable par tous les adhérents : les **Indicateurs Objectifs de la Propreté (IOP)**. Cette méthodologie a permis d'élaborer un référentiel de la propreté urbaine.

En 2016, l'AVPU a créé le label « Ville Eco-propre » et les Trophées de la propreté urbaine qui valorisent les collectivités qui s'engagent dans une démarche d'amélioration durable de la propreté urbaine. En 2024, 152 collectivités sont labellisées « Ville Eco-propre » ; 66 bénéficient de la première étoile, 32 de la deuxième étoile, 33 de la troisième étoile, 16 de la quatrième étoile et 5 de la cinquième étoile.

L'AVPU favorise les échanges entre ses adhérents avec l'organisation de Rencontres régionales tous les mois, de Rencontres nationales tous les semestres et de Rencontres européennes tous les deux ans.

Un forum permanent permet à tous les adhérents d'échanger en direct sur l'ensemble des problématiques de la propreté urbaine.

Le fonctionnement de l'AVPU

L'AVPU est présidée par un élu et son vice-président est un agent territorial.

Le Bureau de l'AVPU est constitué de :

- Dominique Six, Président, 1er Maire-adjoint à la Ville de Niort
- Régis Gabriel, Vice-Président, ville de Metz
- Angélique Berthet, Trésorière, Grand Lyon
- France Bernichi, 1er Maire adjoint de la Ville d'Alfortville

Le Conseil d'administration est constitué d'un collège « élu(e)s » et d'un collège « agents territoriaux ».

- Le collège « élu(e) » est composé de :
- Ville d'Alfortville, représentée par France Bernichi
- Bordeaux métropole, représentée par Jean-Baptiste Thony
- Ville de Bruxelles, représentée par Zoubida Jellab
- Ville de Melun, représentée par Eliana Valente
- Ville d'Ivry-sur-Seine, représentée par Sarah Misclin
- Ville de Metz, représentée par Martine Nicolas
- Ville de Montreuil, représentée par Luc Di Gallo
- Ville de Niort, représentée par Dominique Six
- Ville de Paris, représentée par Antoine Guillou
- Ville de Saintes, représentée par Charlotte Toussaint

Le collège « agents territoriaux » est composé de :

- Ville de Cannes, représentée par Thierry Gaudineau
- CU de Dunkerque, représentée par Simon Policante
- Ville du Havre, représentée par Gautier Feuillepain
- Métropole de Lyon, représentée par Angélique Berthet
- Ville de Metz, représentée par Régis Gabriel
- Ville de Montigny-lès-Metz, représentée par Titouan Corberand
- Mulhouse Agglomération, représentée par Jonathan Kibler
- Métropole de Nice-côte-d'Azur, représentée par Mathieu Vierre
- Ville de Saint-Brieuc, représentée par Thierry Letaconnoux
- Toulouse métropole, représentée par Laetitia Girolami

La coordination du réseau est assurée par :

- Julie Eeckhoudt

La finalité de l'AVPU

L'AVPU a pour objet, dans un but d'intérêt général, de faire progresser la propreté en ville et de favoriser la perception positive de cette progression par les citoyens.

Elle incite les collectivités locales à mesurer le plus objectivement possible leurs actions pour la propreté urbaine, notamment à l'aide de la méthodologie des indicateurs objectifs de propreté (IOP).

Elle favorise les échanges d'expériences entre collectivités pour une amélioration des politiques municipales. Elle élabore des recommandations pour rendre plus efficaces les modes opératoires.

Elle fédère des initiatives collectives pour promouvoir la propreté urbaine.

L'association est seule habilitée à :

- définir, diffuser modifier et promouvoir la méthodologie des indicateurs objectifs de propreté ;
- valider les résultats ;
- regrouper et analyser les résultats de tous les adhérents ;
- établir des moyennes, médianes, et autres distributions statistiques des résultats ;
- rendre compte auprès de chaque adhérent de ses résultats par rapport aux données statistiques.

L'association s'engage à la confidentialité des résultats des évaluations de chaque adhérent.

Chaque membre de l'association reste libre de communiquer sur ses propres résultats et sur l'analyse faite par l'association.

Pourquoi adhérer à l'AVPU

S'évaluer

Adhérer à l'AVPU permet de se doter des moyens de mesurer le plus objectivement possible le niveau de propreté de son espace public. L'évaluation se fait selon la méthodologie créée par l'AVPU et commune à tous les adhérents. L'AVPU fournit des outils d'analyse des résultats enregistrés par chaque collectivité afin que la grille des IOP devienne un outil de progression pour chaque adhérent.

Se situer

L'AVPU collecte l'ensemble des relevés de ses adhérents (établis à partir des grilles IOP) et produit une analyse des résultats afin de permettre à chaque collectivité de situer ses propres évaluations par rapport aux évaluations des autres collectivités. Les résultats restent cependant confidentiels et seule la collectivité peut décider de les communiquer.

Communiquer

Adhérer à l'AVPU traduit la volonté politique en faveur d'une meilleure propreté. L'adhésion confère à la collectivité, la capacité à afficher cet engagement par une communication spécifique. Chaque collectivité est invitée à communiquer sur sa propre progression.

Partager

Les adhérents de l'AVPU échangent en permanence sur leurs pratiques à l'occasion des rencontres, des réunions du Club AVPU, par le site Internet, par la documentation publiée par l'AVPU.

Progresser

L'adhésion à l'AVPU permet de bénéficier des travaux menés par les membres adhérents dans le cadre des « Clubs AVPU ». Les clubs ont pour objectif d'élaborer des recommandations et des plans d'actions par thématique permettant aux adhérents de mettre en œuvre des dispositifs testés et validés.

La grille des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP)

La grille des IOP permet d'enregistrer un état quantitatif et objectif de la non- propreté.

Elle permet de mesurer les différents éléments qui participent de cet état en les hiérarchisant selon le niveau de sensibilité ressenti par les usagers de l'espace public :

haute sensibilité	moyenne sensibilité	faible sensibilité
<ul style="list-style-type: none"> déjections canines dépôts sauvages sacs d'ordures ménagères emballages et papiers alimentaires cartons d'emballage 	<ul style="list-style-type: none"> verre et les débris de verre papiers, emballages non alimentaires et journaux mégots cartouches de protoxyde d'azote 	<ul style="list-style-type: none"> tags affichage sauvage feuilles morte (concentration) souillures adhérentes

La grille des IOP permet d'enregistrer des résultats en distinguant différentes typologies d'espace :

- secteur commercial
- secteur gare - transport collectif
- secteur mairie - grands équipements
- secteur logements collectifs de centre-ville
- secteur logements collectifs de périphérie
- secteur pavillonnaires
- secteur écoles
- secteur parcs et jardins
- secteur bureaux

La grille devient un outil de suivi en interne

- Elle permet d'identifier les salissures les plus importantes qui permet de mettre en œuvre des plans d'action dédiés.
- Elle permet de mesurer l'évolution du niveau de propreté au fil du temps donc de mesurer son amélioration ou sa dégradation.
- Elle permet de hiérarchiser les différents sites entre ceux qui obtiennent de bons résultats et ceux dont les résultats sont moins bons.

Les Clubs AVPU

Le Club AVPU réunit des adhérents volontaires en groupes de travail sur un des thèmes spécifiques de la propreté urbaine. Ce groupe de travail se déroule sur un an et a pour objectif d'élaborer des recommandations et des propositions de plans d'actions.

Ces rencontres permettent, à partir des expériences consolidées des participants et de la prise de connaissance d'autres expériences exemplaires, d'élaborer des modes opératoires reproductibles pour les adhérents.

Les thématiques abordées ont porté sur :

- les déjections canines
- les dépôts sauvages
- la propreté des marchés
- le zéro phyto adapté à la propreté urbaine
- la sécurité au travail
- la valorisation des agents
- la coercition mise en œuvre par les services propreté
- la sensibilisation des scolaires
- la police de l'environnement
- la REP mégots
- la REP déchets abandonnés
- etc.

Le Label « Ville Eco-propre »

Ce label récompense les collectivités qui s'engagent dans des plans d'action à moyen terme pour améliorer DURABLEMENT la propreté de leurs espaces publics. Par durablement, il faut entendre que le label valorise, au fil de ses différentes étoiles (5 au total), les moyens mis en œuvre pour diminuer la salissure (équipements, médiation, communication, sensibilisation, coercition, etc.) obtenue par une amélioration durable des comportements des usagers sur l'espace public. Le Label est décerné pour une période de 3 ans.

Les collectivités qui ont obtenu la première étoile du label se sont engagées à évaluer selon une méthodologie précise, celle des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP), la propreté d'un échantillon de leurs espaces publics. Ces évaluations sont ensuite communiquées à l'AVPU qui consolide l'ensemble des données et fait un retour auprès des collectivités pour leur indiquer leurs points faibles et leurs points forts.

Par cette démarche d'évaluation et d'acceptation d'une analyse critique, les villes labellisées participent à la création d'un référentiel national qui sera suivi dans le temps et permettra à chaque ville de savoir comment elle se situe par rapport à une moyenne nationale.



Les 5 étoiles du label

La deuxième étoile récompense les collectivités ayant déjà obtenu la première étoile et qui mettent en œuvre des plans d'action au regard de l'analyse des évaluations de l'année précédente.

La troisième étoile récompense les collectivités qui s'inscrivent dans une logique de développement durable dans un ou plusieurs domaines liés au nettoyage.

La quatrième étoile incite les collectivités à faciliter l'implication citoyenne pour améliorer la propreté urbaine.

La cinquième étoile sera obtenue à l'issue d'un processus d'évaluation indépendant qui aura permis d'enregistrer des résultats concrets en matière de niveau de propreté.

Les Trophées de la propreté urbaine

Les trophées de la propreté urbaine récompensent les villes ayant mené des actions exemplaires dans différents domaines de la propreté urbaine. Plusieurs catégories sont créées :

- Catégorie 1 : équipements et process
- Catégorie 2 : développement durable
- Catégorie 3 : communication
- Catégorie 4 : sensibilisation
- Catégorie 5 : médiation
- Catégorie 6 : actions participatives
- Catégorie 7 : management et sensibilisation des agents

Ces trophées sont ouverts à l'ensemble des villes adhérentes à l'AVPU. Tous les deux ans, un guide des bonnes pratiques est édité pour rendre compte de ces multiples expériences.



Le fonctionnement économique de l'AVPU

L'AVPU est une association loi 1901 à but non-lucratif. Son fonctionnement est financé exclusivement par les adhésions.

Les frais d'adhésions sont liés à la taille des collectivités locales. Ils sont restés inchangés depuis la création de l'AVPU.

- 100 € pour les collectivités de moins de 5 000 habitants
- 500 € pour les collectivités de 5 001 à 20 000 habitants
- 900 € pour les collectivités de 20 001 à 50 000 habitants
- 1 200 € pour les collectivités de 50 001 à 100 000 habitants
- 1 600 € pour les collectivités de 100 001 à 250 000 habitants
- 2 000 € pour les collectivités de plus de 250 001 habitants

- 2 000 € pour les fédérations et associations professionnelles

Bulletin d'adhésion

La ville, l'agglomération, l'association, la fédération de :

.....

souhaite adhérer à l'AVPU, sa population est de :

.....

Représentant élu de la collectivité,

- nom :
- prénom :
- délégation :
- téléphone :
- mail :

Représentant des agents territoriaux

- nom :
- prénom :
- délégation :
- téléphone :
- mail :

Adresse principale :

Cette adhésion ne sera définitive qu'après avoir été validée en conseil municipal. Nous vous remercions de nous faire parvenir le plus tôt possible cette décision.